

DECLARATION PREALABLE A UNE VENTE EN LIQUIDATION
(Décret du 18 janvier 2005)
(à adresser par lettre recommandée deux mois avant la date prévue)

1. Déclarant :

Nom - Prénom Nom d'usage (le cas échéant)	
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal ou statutaire :	
Adresse complète :	
Téléphone :	

2. Établissement commercial concerné par l'opération de liquidation :

Nom de l'enseigne	
Adresse complète de l'établissement concerné :	
Nature de l'activité :	
N° d'immatriculation SIRET de l'établissement :	

3. Objet de la déclaration :

Motif générateur (cocher la case concernée) :	<input type="checkbox"/> Cessation d'activité <input type="checkbox"/> Suspension saisonnière d'activité <input type="checkbox"/> Changement d'activité <input type="checkbox"/> Modification substantielle des conditions d'exploitation
Nature des marchandises liquidées :	
Dates prévues pour la liquidation : (durée maximale : 2 mois)	Date de début :..... Date de fin :.....

4. Pièces à joindre à cette déclaration :

- **Toute pièce justifiant, selon le motif de la demande,** de la perspective d'une cessation de commerce, d'une suspension saisonnière d'activité ou d'une modification substantielle des conditions d'exploitation et, notamment, en cas de prévision de travaux, le(s) devis correspondant(s),
- **2 Inventaires des marchandises** concernées par l'opération de liquidation (conforme à l'article 1^{er} du décret n° 2005-39 du 18 janvier 2005), **comportant** la référence, la quantité et la marque des produits visés, le prix d'achat et le prix de vente habituel, le montant total du stock
- **Extrait Kbis de moins de trois mois** (RCS).

5. Engagement du déclarant :

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration,
(préciser Nom et Prénom du déclarant)
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues à l'article L.310-1 du Code du Commerce et à ses textes d'application.

Date, Signature et Cachet :

--

Toute fausse déclaration préalable de vente en liquidation constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amendes et d'emprisonnement prévues articles 441-1 et suivants du Code Pénal.

6. Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée :	
N° d'enregistrement :	
Date limite de notification de la liste des pièces à fournir :	
Date d'arrivée du dossier complet :	
Date de délivrance et N° de récépissé de déclaration :	
Nom et Signature de l'autorité :	

Article L.310-1 du Code du Commerce (extrait)

« Sont considérées comme liquidation les ventes accompagnées ou précédées de publicité et annoncées comme tendant, par une réduction de prix, à l'écoulement accéléré de la totalité ou d'une partie des marchandises d'un établissement commercial à la suite d'une décision, quelle qu'en soit la cause, de cessation, de suspension saisonnière ou de changement d'activité, ou de modification substantielle des conditions d'exploitation. Les liquidations sont soumises à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente dont relève le lieu de la liquidation. Pendant la durée de la liquidation, il est interdit de proposer à la vente d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire sur le fondement duquel la déclaration préalable a été déposée. »

Article L.310-5 du Code du Commerce (extrait)

« Est puni d'une amende de 15 000 €, le fait de procéder à une liquidation sans la déclaration préalable mentionnée à l'article L.310-1 ou en méconnaissance des conditions prévues à cet article. »

Formulaire à adresser à :

MAIRIE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Direction des Services à la Population
et des Moyens Généraux
181 route de Lyon
67401 ILLKIRCH CEDEX